

GAUCHEBDO

SUCESSEUR DE LA «VOIX OUVRIÈRE» FONDÉE EN 1944 • WWW.GAUCHEBDO.CH

N° 43 • 29 OCTOBRE 2021 • CHF 3.-

La Suisse va-t-elle vers une légalisation du cannabis?
Interview page 2



La CUAE veut des «bouffes populaires» à 3 francs à l'Université de Genève page 2



La police bâloise fait-elle du profilage racial? page 3

Le choix des juges, objet de litige

SUISSE • Lancée par le richissime Adrian Gasser, propriétaire du groupe Lorze, l'initiative sur la justice voudrait que les 38 juges fédéraux soient élus par tirage au sort plutôt que désignés par le Parlement, sur proposition de sa commission judiciaire.

A la place, une commission spécialisée indépendante nommée par le Conseil fédéral déciderait de qui peut participer à ce tirage au sort, se basant sur les qualifications professionnelles et personnelles des candidates et candidats. L'initiative propose qu'une fois élus, les juges, sauf manquement grave, soient indéboulonnables et puissent siéger sans réélection, jusqu'à cinq ans au maximum après l'âge de la retraite. Aujourd'hui, ces juges sont réélus tous les six ans.

L'initiative met en avant certains points sensibles comme le fait qu'une candidature hors parti n'a aucune chance d'aboutir, excluant de fait des personnes sans appartenance politique. C'est ce que regrette l'Association suisse des magistrats de l'ordre judiciaire (ASM), qui en appelait à un contre-projet, tout en refusant l'initiative. Au final, le texte peine à convaincre l'échiquier politique. Tous les partis, à l'exception du MCG genevois, refusent le projet, tout comme le Conseil fédéral et les chambres.

Juges et partis

Le fait que les juges soient issus de partis politiques a pourtant été critiqué par le Greco (Groupe d'Etats contre la corruption) du Conseil de l'Europe, qui a plusieurs fois sermonné la Suisse. Cette organisation épinglait en 2019 encore les risques de non-réélection pour des motifs politiques. Elle pointait aussi les rétrocessions aux partis liées à la fonction de juges. Voilà pourquoi l'ASM défend un modèle fribourgeois, où les magistrats sont élus pour une durée indéterminée. En cas de problème, une révocation est alors possible pour juste motif, du fait que «la réélection périodique augmente le risque de pressions exercées sur les juges». Pour



Le système actuel de nomination des juges permet de représenter différentes sensibilités politiques, régionales ou de genres.

Roland Zumbühl

les Verts les rétrocessions ne seraient pas problématiques, du fait qu'elles vont des juges aux partis et non l'inverse.

Pour certains, le lien aux partis est ouvertement défendable. «Il est certain que le système actuel n'est pas idéal, mais qu'est-ce qui l'est? Le fait d'élire des personnes présentées par les partis politiques donne l'impression que l'élection est politique. C'est très partiellement vrai, mais au moins cela présente l'avantage d'éviter qu'une tendance – ou un groupe – unique ne mette la main sur l'ensemble du tribunal», assure un juge cantonal sous couvert d'anonymat.

Tribunal fédéral politisé

Cette vision «politisée» du TF est aussi partagée par la gauche et les Verts. Ces derniers estiment que le système actuel

garantit qu'une large palette de sensibilités politiques, régions et genres soit représentée au tribunal, «ou plus exactement, qu'une sous-représentation puisse être corrigée». De son côté, le POP Neuchâtel s'interroge sur la pertinence de mettre en place une commission d'experts désignée par le Conseil fédéral pour préparer le tirage au sort. «Cette initiative ne fait que déplacer le problème: en quoi une telle commission serait-elle plus juste et démocratique que le Parlement?», critique la formation.

«Tout se jouerait en réalité, s'agissant du profil des juges sinon de leur personne, au stade de la commission qui sélectionne les candidats au tirage au sort. Ceux qui contrôlèrent la commission détermineraient également la composition du Tribunal fédéral. Il y aurait fort à craindre qu'un

groupe ou une tendance n'en prenne la maîtrise. Il n'existerait plus alors d'équilibre entre les tendances politiques, et le résultat pourrait fort bien être que sous couvert d'un système apolitique, on se retrouve avec une commission et un Tribunal vraiment politisés», abonde le même juge cantonal.

Tirage au sort controversé

La procédure finale de tirage au sort pour désigner les juges interpelle aussi. «Cette solution priverait les juges de la légitimation démocratique résultant d'une élection parlementaire», estime l'ASM. «C'est une illusion de croire qu'un tirage au sort favoriserait des arrêts plus progressistes ou que le hasard changerait fondamentalement les décisions du Tribunal fédéral. Nous ne sommes pas d'accord avec l'affirmation que l'exercice de la justice ne serait pas politique. L'exemple des USA, où la majorité démocrate ou républicaine à la Cour suprême change la loi du tout au tout prouve à quel point la justice est une question politique. Cette fétichisation du tirage au sort découle aussi d'une vision erronée et mythifiée de la démocratie athénienne. Pour certaines tâches, celle-ci proposait bien ce type de procédé, mais ouverte à tous les hommes libres, pour un an et un mandat non-renouvelable. Là, avec cette nomination à vie, on nous propose un tribunal inamovible», souligne Alexander Enline, président du PdT. ■

Joël Depommier

Un cas de corruption?

Le multimillionnaire Adrian Gasser, auteur de l'initiative pour des juges fédéraux tirés au sort, disait en interview dans le 12h45 du 25.10 de la RTS que l'appartenance des juges fédéraux à des partis représentait «de la corruption institutionnalisée». Mais comment appeler le fait que, dans notre pays, un multimillionnaire puisse monter une initiative à lui tout seul? Selon toute définition correcte du dictionnaire, la corruption est précisément le soudoiment du pouvoir politique par des intérêts privés. Et c'est exactement là qu'est la substance de cette initiative: un multimillionnaire a pu, tout seul et grâce à sa fortune, recruter des gens pour récolter les signatures, afficher d'innombrables panneaux dans les rues, et financer de la publicité à foison.

En d'autres termes, un individu a, lorsqu'il est riche, autant de pouvoir que des partis politiques ou des associations qui regroupent des milliers d'adhérents et de militants. Situation cocasse mais courante dans nos économies libérales. Elle n'est pas sans rappeler les rapports de force qui existaient... au Moyen Âge. On le voit, c'est bien plutôt cette initiative qui constitue une institutionnalisation de la corruption et une menace pour la démocratie. Non seulement à travers le processus antidémocratique du tirage au sort qu'elle défend. Mais surtout parce qu'elle constitue une preuve manifeste de l'omnipotence des puissances d'argent dans les processus démocratiques de notre pays.

Paris Kyritsis



IL FAUT LE DIRE...

La santé publique en lutte

Bien que les travailleurs et travailleuses du service public de la santé aient payé un lourd tribut dans la gestion de la crise sanitaire, le personnel de santé doit désormais se contenter d'hommages. L'Organisation mondiale de la santé a décidé de faire de 2021 l'Année internationale des personnels de santé et d'aide à la personne pour leur dévouement et les services «exceptionnels» rendus pendant la pandémie. «Nous le méritons, mais nous méritons encore davantage que les applaudissements et les hommages. Depuis des années, nous réclamons de réelles améliorations de nos conditions de travail au quotidien», considère aujourd'hui le Syndicat des services publics (SSP). «Dans ce secteur, le stress et la très forte pression subie sur les plans physique et psychique existent depuis longtemps, depuis trop longtemps. Il devient de plus en plus difficile de concilier vie professionnelle et vie familiale», estime-t-il.

Le SSP continue de lutter en faveur de plusieurs points. Ainsi une reconnaissance des professions de la santé sous forme de prime Covid, d'augmentations salariales compensant la pénibilité de leur travail, des retraites anticipées sans perte de revenu ainsi que des mesures pour concilier vie professionnelle et privée, et à barrer la route à l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes.

Le SSP en appel aussi à augmenter les dotations et améliorer la formation. «Pour la sécurité sanitaire, nous devons compter sur des dotations suffisantes calculées en tenant compte des besoins des patient.es et résident.es», explique-t-il. Le syndicat voit dans l'initiative «Pour des soins infirmiers forts» un premier pas vers une meilleure reconnaissance des soins infirmiers. Il s'engagera aux côtés de l'Association suisse des infirmières et infirmiers avec pour but de gagner la votation populaire de novembre prochain.

Aux côtés des travailleurs et travailleuses de la santé, le SSP battra le pavé ce samedi 30 octobre au départ de la Schützenmatte, à 13h, et en direction de la Place fédérale à Berne. D'autres rassemblements décentralisés sont aussi prévus à Genève, Zurich, Olten et Bellinzona.

Jorge Simao

La légalisation du cannabis en débats

SUISSE • Le 19 octobre, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats avec le soutien de celle du National a annoncé vouloir lever l'interdiction du cannabis et revoir entièrement «la réglementation relative à sa culture, à sa production, à son commerce et à sa consommation».

Cette acceptation pourrait déboucher sur une loi de régulation du cannabis. Responsable des questions stratégiques et politiques du Groupement romand d'études des addictions (Grea), Jean-Félix Savary nous éclaire sur les enjeux de cette décision.

Votre groupement a salué la décision prise par la commission de santé des Etats. Pourquoi cette ouverture est positive?

JEAN-FÉLIX SAVARY L'ancien secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan disait que la drogue avait tué beaucoup de personnes, mais que les mauvaises politiques de la drogue en ont encore plus. Le Grea n'est pas pour les drogues et le cannabis en est une, mais contre leur prohibition et pour réguler la substance. La Suisse peut aller de l'avant. Cela fait vingt ans que la proposition a été lancée par Ruth Dreifuss, suivie par Pascal Couchepin, mais des blocages moraux et une politique conservatrice ont ralenti le processus. Aujourd'hui, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) avance à petits pas et mène des projets pilotes, très axés sur les aspects pathologiques et probablement trop stricts. Il faut aller plus loin, arrêter de penser en termes d'homme idéal, accepter la réalité telle qu'elle est en Suisse en matière de consommation, notamment pour assurer une bonne qualité

des substances. Et prendre son courage par les deux mains. Les chiffres de la répression montrent que les infractions concernent avant tout les petits consommateurs.trices, mais que les réseaux sont peu inquiétés, ce qui entraîne des discriminations, ou empêche la prévention. Il faut aller dans le sens d'une politique des drogues plus progressiste et compréhensive.

Quel modèle de régulation privilégieriez-vous? Comment organiser ce marché?

Ce marché n'est pas différent de celui de l'électricité, de l'automobile ou des médicaments. Dans une logique libérale, les grandes entreprises d'alcool ou de tabac monopolisent le marché pour imposer leurs produits. Le Grea n'est pas pour cette vision de pure maximisation des profits et nous défendons un modèle plus réglementé, voire sans but lucratif. Suite à la légalisation du cannabis au Canada, la province du Québec a mis en place un modèle intéressant, avec un monopole d'Etat, qui interdit la publicité pour le cannabis. Le système permet d'offrir un produit accessible et de bonne qualité, sans que l'on n'ait constaté une augmentation de la consommation. Il permet aussi une bonne redistribution à travers les taxes. Pour nous, le modèle doit profiter à l'économie locale. A ce titre, il est intéressant de constater que

la motion approuvée par la Commission émane d'un élu paysan, Heinz Siegenthaler, après une première initiative de la Verte Maya Graf, elle aussi paysanne.

Un second modèle serait celui présenté au Grand Conseil genevois en 2014. Il serait géré par des associations de consommateurs.trices, qui pourraient faire de l'auto-prévention, dans une logique sociale dans la répartition de la substance, ce qui préviendrait les risques.

Un système purement étatique n'est pas dans l'ADN de la Suisse et l'on pourrait aussi imaginer un modèle hybride, en convergence entre les milieux de la prévention et celui des producteurs suisses et des petits paysans, qui éviterait les importations à bas prix des grands groupes nord-américains comme l'ontarien Canopy Growth, qui pèse 30 milliards de dollars canadiens.

Ne craignez-vous pas l'apparition d'un grand groupe en Suisse, qui générerait toute la production?

Le principe d'intérêt des grands groupes comme on le voit avec Facebook, c'est d'être en position de monopole pour accroître sa rente. En Suisse, l'association de l'industrie du cannabis (CI-Chanvre) reste un petit acteur. L'organisation a aussi ratifié avec notre association un modèle de déve-



Le Grea voudrait un marché réglementé, voire sans but lucratif, qui favorise l'économie locale. DR

loppement en dix points, qui comprend notamment la régulation du marché ou la promotion de normes. Mais pour l'heure, le point crucial est de trouver une majorité pour le projet.

Le probable référendum contre une loi de dépénalisation permettra d'ouvrir les débats. ■

Propos recueillis par Joël Depommier

Pour des «bouffes populaires» à l'Unige

GENÈVE • La faïtière des associations estudiantines organise des repas populaires pour revendiquer une alimentation accessible à tous et toutes au sein des établissements universitaires.

Pour les étudiant.es venant des familles les moins fortunées, se nourrir correctement tous les midis représente une charge importante. C'est la raison pour laquelle Conférence Universitaire des Associations d'ÉtudiantEs (CUAE) organisait mardi dernier pour la seconde fois, une «bouffe pop'» à prix libre pour revendiquer l'existence de repas à 3 francs dans les cafétérias.

Abandon de l'Etat

Ce prix, dont la CUAE avait obtenu l'application dès mai dernier sur fond de crise sanitaire, n'a plus cours depuis la rentrée. Actuellement, dans la cafétéria du bâtiment d'Uni Mail, gérée par l'entreprise Novae Restauration, les personnes en formation doivent déboursier entre 6,50.- pour un «menu étudiant» et 13,50.- pour un plat de viande ou de poisson. A raison de cinq repas hebdomadaires, se nourrir à midi coûte donc au minimum 130.- par mois.

«Que s'est-il donc passé? Est-ce que vous êtes devenu.es milliardaires, vous? Est-ce que la crise du COVID est finie? Est-ce que le rythme académique s'est ralenti? Non, rien n'a changé et les repas à 3.- sont toujours aussi indispensables. L'université et l'Etat ont tout simplement refusé de continuer à les financer», avait lancé une secrétaire de la CUAE, lors de la première édition des «bouffes pop'», précisant que durant l'année académique précédente, les repas avaient été financés par des fondations privées, qui ont refusé de poursuivre leur effort en ce sens.

Un Parlement favorable

«En juin, le parti socialiste, en bon opportuniste, a déposé une motion au Grand Conseil pour prolonger les repas à 3.- pour l'année académique 2021-2022. Cette motion a été acceptée. Le parlement genevois est donc en faveur des repas à 3.- à l'Université. Sauf que le gouverne-



Le syndicat étudiant de la CUAE veut favoriser une cafétéria inclusive et à bas prix à l'Université de Genève. DR

ment n'est pas obligé de suivre les recommandations de son parlement», avait-elle expliqué. Malgré les revendications étudiantes, l'approbation du Parlement, les tentatives de négociations du rectorat, le Conseil d'Etat a rejeté la mesure. «C'est Anne Emery-Torracinta, la conseillère d'Etat socialiste en charge du DIP qui a refusé d'entrer en matière. On l'avait invitée à manger aujourd'hui et à nous expliquer son refus, mais malheureusement je ne la vois pas, je crois qu'elle n'est pas venue...», ajoutait une secrétaire de la CUAE, lors de ce premier repas collectif, où près de 200 personnes ont été servies.

Selon la CUAE, le rectorat aurait «très mollement» représenté les intérêts de la communauté étudiante auprès du Conseil d'Etat face à l'argumentaire de la Conseillère socialiste selon

laquelle il ne serait pas juste de financer toutes les étudiant.es car beaucoup n'auraient pas besoin de ces repas à 3.- l'unité. «On sait très bien que le jour où les repas (à ce prix) seront revenus et qu'il y aura une énorme file d'attente dans les couloirs de l'université, les riches étudiant.es utiliseront leur capital économique pour aller se payer un tacos à 15 balles et économiser du temps», rétorque la faïtière. Pour elle, l'argument de Mme Emery-Torracinta n'a pour but que de diviser les étudiant.es.

Un combat plus large

Pour la CUAE, le prix des repas ne représente qu'un potentiel petit pas en direction de l'égalité des chances «tant prônée par le rectorat». «Là où les parents pleins de thune subventionnent les

taxes universitaires, l'appartement et les repas de leurs progénitures, les autres devront souvent conjuguer études, job précaire et parfois vie de famille pour avoir suffisamment de sous pour survivre», lance-t-elle. Elle souligne que lors de cette rentrée, ce sont 1200 étudiant.es qui se sont inscrit.es à la Farce, une association estudiantine dont les bénévoles distribuent gratuitement de la nourriture. Le hic, «dont personne dans les bureaux de l'uni ne veut tirer la conséquence», c'est que l'association n'a qu'une capacité de 330 places hebdomadaires et que 3 personnes sur 4 se retrouveraient à devoir attendre la semaine suivante.

Ces constats amènent la faïtière à demander que le modèle économique de leurs cafétérias soit repensé. «Si aujourd'hui on refuse de rendre la bouffe... accessible à tout le monde, c'est parce que les cafétérias n'ont jamais été pensées pour nous mais pour les entreprises privées qui y font de très bonnes affaires avec l'argent qui sort de nos poches. Si on veut voir perdurer des repas à 3.- et imaginer des cafétérias réellement inclusives, faites pour nous toutes et tous, étudiant.es ou pas, il va falloir dégager ce modèle capitaliste et mettre en place quelque chose de radicalement différent. On propose donc de virer ces profiteurs et de nous laisser autogérer nos «cafs», afin d'y créer des jobs étudiants et que les politiques alimentaires qui s'y appliquent soient entre nos mains», conclut la CUAE. Pour elle, un tel modèle devrait être financé de manière pérenne par l'Université. Et ceci suffisamment pour que puissent s'appliquer des prix libres, des conditions permettant une sortie partielle «des logiques capitalistes qui excluent aujourd'hui beaucoup trop de personnes».

Une nouvelle «bouffe pop'» est d'ores et déjà agendée pour le mardi 2 novembre à 10h30 devant Uni Mail. Pour cette troisième édition à venir, la faïtière étudiante promet une «grosse surprise». ■

Jorge Simao

Encore une fois, personne n'est coupable

SUISSE • Le profilage racial par la police est-il une réalité en Suisse? A Bâle, un étudiant a été contrôlé et arrêté. Il était la seule personne à la peau foncée dans le groupe.

Dans un rapport de recherche publié en 2019 par la fondation Rosa Luxemburg, Froggy Bayo, un doctorant nigérian, a décrit comment il évitait certains quartiers de la ville à certaines heures de la journée, du fait qu'il était beaucoup plus exposé aux contrôles dans certains lieux, pointant notamment les rives du Rhin à Bâle. C'est précisément à cet endroit qu'un incident de profilage racial s'est produit le 9 septembre, porté ensuite à la connaissance du public fin septembre grâce au collectif des sans-papiers de Bâle. Rappel des faits. Une voiture de police s'approche d'un groupe d'étudiants en attente et arrête la seule personne à la peau foncée du groupe, sautant de la voiture comme si les forces de l'ordre avaient trouvé le criminel le plus recherché du monde. Selon les rapports, l'étudiant a été contrôlé «pour vérifier son statut de résident». Au-delà de la couleur de sa peau, le «facteur suspect de séjour illégal» n'est pas expliqué. Ce qui renforce l'idée d'un contrôle illégal et discriminatoire. Si l'élève a été contrôlé en raison de sa pigmentation, il s'agit alors d'un contrôle raciste. Malgré l'intervention de son professeur, qui a ensuite rejoint le groupe, la journée s'est terminée pour le jeune homme dans une cellule d'expulsion.

Ciblage racial

Ce qui s'est passé près du débarcadère de Bâle n'est pas un cas isolé. Le cas de Mike Ben Peter à Lausanne a récemment fait la une des journaux en Suisse romande. Il a été tué par plusieurs policiers, de la même manière que George Floyd, après que six policiers se sont agenouillés sur son corps pendant plusieurs minutes, l'écrasant jusqu'à la mort. En 2020, Mohamed Wa Baile, employé d'une université, a obtenu justice auprès du tribunal administratif de Zurich après s'être



Mi septembre, la police bâloise a fait un contrôle d'identité pour le moins discriminatoire d'un groupe d'étudiants en voyage.

plaint d'un contrôle effectué uniquement en raison de sa couleur de peau.

Il n'est pas étonnant que les différents corps de police se copient les uns les autres en déclarant que le racisme n'est absolument pas un problème: celui-ci remplit une fonction concrète en tant que mécanisme de division dans le capitalisme.

Mesures discriminatoires

Lorsque des manifestations ont éclaté dans le monde entier l'année dernière à la suite du meurtre raciste de George Floyd par un policier américain, l'une des demandes les plus importantes a été de mettre fin aux

contrôles policiers racistes. L'existence de contrôles humiliants dans l'espace public à tout moment et sans raison, est pourtant niée par la police à chaque occasion. A Bâle, le commandant de police Marcel Roth a affirmé qu'il n'y avait pas de contrôles personnels discriminatoires. Dans une ville interculturelle comme Bâle, la police ne peut pas se permettre d'être qualifiée de «discriminatoire».

Dans cette même ville, l'autorité de surveillance a réprimandé le Ministère public après qu'il a engagé rapidement des poursuites contre les manifestants de gauche suite à la manifestation «Basel nazifrei» des fas-

cistes du Parti des Suisses orientés national (Pnos). Deux poids, deux mesures. Bien que les membres du Pnos aient commis des infractions officielles en tenant des discours antisémites incendiaires, la police cantonale n'a pas porté plainte à l'époque – c'est la Fédération suisse des communautés israéliennes qui a dû le faire.

Ateliers de sensibilisation

La police bâloise n'est pas aussi neutre qu'elle aime à le prétendre. Sinon comment expliquer qu'un «atelier de sensibilisation» pour les agents de police a été mis en place après des critiques récurrentes.

Depuis lors, un nouveau programme de sensibilisation est lancé chaque année. Pourtant, le profilage racial nuit à la police. Les spécialistes s'accordent à dire que les taux de réussite de la police sont plus élevés lorsque celle-ci se concentre sur des facteurs pertinents plutôt que sur la couleur de la peau.

L'argumentation selon laquelle le corps de police bâlois ne peut être raciste parce qu'il compte en son sein des étrangers et des personnes issues de l'immigration est tout autant aussi tendancieuse.

Politique répressive

Dans la réalité, cela ne semble pas fonctionner comme la police le souhaiterait. Le jeune UDC Adrian Spahr, a, par exemple, travaillé pour la police de Bâle jusqu'à ce qu'il soit condamné pour avoir violé la loi pénale sur le racisme. Avec son collègue de parti Nils Fiechter, il avait publié en 2018 une affiche qui dénigrat les gens du voyage comme «malodorants et inciviques». Dans le passé, Spahr aimait traiter les gauchistes de «racistes». Lui-même issu de l'immigration, il a déclaré qu'en tant que «personne à la peau foncée, il se sentait très à l'aise au sein de l'UDC».

A la suite de l'affiche anti-tsigane, Spahr a été transféré de la police cantonale de Bâle aux affaires intérieures, après quoi il a démissionné de son poste en 2020. A Bâle, avec l'aide des sociaux-démocrates, une interdiction de la mendicité a finalement été adoptée, qui vise principalement les Roms et les Sintis. Il devrait donc être difficile pour la police cantonale de Bâle de prétendre que le racisme n'est pas un problème pour elle lorsque ses propres employés doivent être tenus à l'écart de la population en raison de débordements anti-tsiganes. ■

Florian Sieber

Paru dans *Vorwärts*, adapté par la réd.

Mesures de crise dénoncées à l'aéroport de Cointrin

Les aéroports européens ont vu leur dette exploser de 200% par rapport aux niveaux d'avant la crise sanitaire, a prévenu l'association ACI (Airports Council International) Europe. L'Aéroport international de Genève (AIG) ne fait pas exception. Les salarié.es ont accepté de ne pas toucher de primes et d'annuités dans le but de préserver les emplois. Pas moins de 80 départs n'ont pas été repourvus depuis mars 2020. Vingt-deux vont suivre sans concertation avec la Commission du personnel et rien ne garantit que ces mesures seront les dernières, dénonçait cette semaine le SSP, Trafic aérien.

«Alors que le Grand Conseil examine un projet de loi pour un prêt de 200 millions à l'AIG, nous regrettons ces mesures d'économies dont nous prenons connaissance au compte-gouttes», relève-t-il encore, annonçant la démission immédiate et collective d'une vingtaine de membres de la Commission du Personnel de l'AIG pour protester contre les manœuvres de la Direction. Le syndicat demande désormais avec force la prise en main de la direction de l'AIG par le Conseil d'Etat et que le Conseil d'administration de l'Aéroport désavoue sa direction générale. ■

Réd.

Les sous-traitants de Nespresso, c'est beaucoup trop fort de café

La sous-traitance en cascade ne finit pas de faire parler d'elle. Samedi 23 octobre devant la boutique Nespresso de Lausanne, une trentaine de salariées de deux entreprises sous-traitantes du producteur de capsules de café sont venues réclamer le paiement du salaire d'usage conformément à la CCT de location de service alors qu'ils reçoivent jusqu'alors un salaire de 14,45 CHF de l'heure et une prime d'équipe de 2,50 CHF. «La société sous-traitante Marvinpac, entreprise de Châtel-St-Denis, travaille clairement pour le haut de gamme, mais paie des salaires au-dessous des règles légales et conventionnelles. Son modèle d'affaire repose sur le recours massif à des travailleuses et travailleurs temporaires sous-payés comme ceux et celles de l'entreprise de location de services Kelly Services SA sise à Vevey», expliquent les syndicats Unia des cantons de Vaud et Fribourg. «Depuis juin, des discussions ont été entamées entre d'une part Marvinpac et Kelly Services et d'autre part les travailleuses et travailleuses et le syndicat Unia. Une proposition a été formulée, demandant le paiement rétroactif du salaire d'usage prévu par la CCT. Marvinpac et Kelly Services ont refusé ces propositions», précise le syndicat.

Suite à la manifestation, les deux entreprises ont informé les travailleuses et travailleuses que leur

salaire de base serait augmenté de 1,50 CHF brut de l'heure, avec effet au 1^{er} octobre, et que la prime d'équipe serait intégrée au salaire en janvier 2022. «Cette adaptation reste largement insuffisante au regard des salaires pratiqués dans la branche», tranche le syndicat. Selon le calculateur de salaires de l'Office fédéral de la statistique (OFS), le salaire devrait osciller entre 22 et 26 francs de l'heure en fonction de l'ancienneté. On est loin du compte.

Le syndicat en aussi appelé Nespresso «à assumer sa responsabilité sociale. «La somme des arriérés demandée par les travailleurs et travailleuses avoisine les 420'000 francs. Cela représente, en part du chiffre d'affaires, 44 minutes de production de capsules. Une somme ridicule. Alors que l'industrie recourt massivement au travail temporaire, les entreprises commanditaires doivent maintenant s'assurer que l'ardoise laissée par une sous-traitance en cascade irresponsable soit définitivement réglée», estime Unia.

En parallèle de cette sous-enchère salariale, le syndicat a aussi constaté que Kelly Services effectuait ces dernières semaines un licenciement collectif sans respecter les obligations légales de consultation du personnel. Il a saisi le service vaudois de l'emploi pour que le locataire de service respecte la loi. ■

JDr

Critical Mass: amendes maintenues à Genève

Des cyclistes militants amendés lors d'une «Critical Mass» avaient contesté leurs peines devant le Tribunal de police. Les amendes n'ont pas été annulées, mais seulement réduites. Pour mémoire, cinq militants à vélo avaient reçu des contraventions pour avoir délibérément entravé la circulation en août dernier. Ils participaient alors à la Critical Mass, ce rendez-vous mensuel des adeptes genevois de la mobilité douce. Qui se réunissent depuis plus de 20 ans pour reprendre les routes aux automobiles, le temps d'une soirée. Leur action étant politique, ces militants avaient décidé de contester leurs bûches devant le Tribunal de police.

Le verdict est tombé dimanche dernier. Si les amendes n'ont pas été effacées, elles ont néanmoins été réduites d'environ 80%, pour des montants s'établissant désormais entre 100 et 600 francs (RTS). L'avocat des cyclistes, Olivier Peter, confiait dimanche au 19h30 voir dans ce verdict «une première étape» puisque «trois instances juridiques pourraient encore se prononcer». Il estime que ce premier jalon «a permis de recadrer le débat d'un problème de circulation routière comme le Conseil d'Etat aimerait le considérer à un problème d'exercice de droits fondamentaux». Il concluait en affirmant que si «c'est un bon début», «il y a encore beaucoup de matches à jouer». ■

JSo

Garder le cap face à la crise

OPINION • Le 28 novembre prochain, le peuple se prononcera pour la seconde fois sur la Loi Covid-19.



«Le POP doit se battre afin de conserver et développer tous les outils qui soutiennent notre société», selon Mathieu Reverchon.

POP

Si les enjeux politiques et sanitaires sont bien évidemment majeurs, les premiers sondages ne laissent quant à eux que peu de doutes sur l'issue positive du scrutin, qui devrait fortement ressembler à celle de la première votation. Mais là n'est pas la question.

L'union sacrée que l'on a pu voir se dessiner au printemps 2020 n'a pas fait long feu. La crise sanitaire n'en finit plus de diviser, et la liste des sujets est longue: vaccination, pass, tests, masques, restaurants... Selon un sondage SSR publié cet été, une majorité de la population a vécu au moins un conflit lié à ces thématiques, plus d'un quart a même rompu tout contact avec une ou plusieurs personnes de son entourage.

Au sein d'un parti

Si le débat a bien entendu toute sa place au sein du POP, n'oublions pas que ce qui fait la force d'un parti est sa capacité à rassembler autour d'idées partagées et de buts communs. Cette crise passera, et nous ne devons pas en ressortir divisés, affaiblis, mais mieux armés pour affronter celles qui suivront, inexorablement. Il s'agit donc de ne pas perdre de vue nos idéaux, d'y adhérer ensemble et d'accepter qu'il y ait des divergences sur les moyens qui nous permettront de les atteindre. Comme pour tous les sujets sur lesquels nous sommes amenés à nous prononcer en tant que parti, mais à propos desquels les sensibilités personnelles peuvent être diverses, les outils démocratiques au sein du parti doivent permettre de trouver la solution la plus rassembleuse.

Il y a à peine un mois, la population neuchâteloise se prononçait sur la Loi sur la reconnaissance d'intérêt public des communautés religieuses, visant à permettre une reconnaissance par l'Etat de toutes les religions qui en feraient la demande et qui répondraient aux critères établis. La dynamique des débats internes au parti était alors déjà complexe. Si le but commun est un Etat laïc, doit-on reconnaître toutes les religions? N'en reconnaître aucune? Cette loi est-elle une solution transitoire efficace ou contreproductive? Ses mécanismes sont-ils une avancée ou un recul de la situation? Quelle consigne de vote donner? Comment communiquer clairement autour d'un «non» laïc face à un «non» conservateur, voire islamophobe?

Crise sanitaire et capitaliste

Le rôle que nous pouvons jouer dans cette crise semble relativement clair: tout d'abord lutter contre l'exacerbation des inégalités et ensuite s'assurer que la société soit mieux

préparée aux défis qui l'attendent. Comme l'écrivait Jean Ziegler dans l'édition du 3 septembre du journal *Services publics*, «Rarement l'essence du capitalisme aura été dévoilée aussi clairement que lors de cette pandémie.» Dix pays ont utilisé 80% des doses de vaccins disponibles tandis que d'autres n'ont qu'une dose disponible pour cent habitants. L'économie mondiale plonge, pendant que Moderna et Pfizer tablent sur des bénéfices respectifs de 19 et 33 milliards: mutualisation des pertes, privatisation des profits.

Inégalités

A l'échelle nationale, la crise creuse aussi les inégalités. Selon une étude du Centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ publiée cet hiver, les foyers dont le revenu mensuel est inférieur à 4000 francs accusent une baisse moyenne de celui-ci de 20%, contre 8% seulement pour les foyers dont le revenu est supérieur à 16'000 francs. Il en est de même pour l'épargne: en augmentation au sein des ménages les plus aisés, elle a «considérablement diminué chez les ménages à faibles revenus.» L'impact n'est en outre pas uniquement économique puisque la crise a fortement péjoré le niveau de confiance de la population dans le système politique et ses acteurs, une population majoritairement abstentionniste qu'il s'agira de remobiliser pour élaborer et soutenir les solutions que nous défendrons.

Garder le cap

Dans les mois et les années à venir, les occasions ne manqueront pas pour lutter contre les travers délétères mis en exergue durant cette période de pandémie, mais également pour nous battre afin de conserver et développer tous les outils qui soutiennent notre société.

Dans le domaine de la santé, les écueils ne manquent pas. Le maintien de deux hôpitaux dans le canton de Neuchâtel, remis en cause en 2017, est, en plus de tous les avantages mis en avant par ses défenseurs, un atout considérable en temps de pandémie. La rigueur budgétaire n'est alors d'aucune aide lorsqu'il faut raisonner en termes de fatigue du personnel, d'accès aux blocs opératoires et aux lits de soins intensifs ou encore lorsqu'il faut créer un service isolé pour gérer les malades.

Le 28 novembre, nous voterons ainsi pour rappeler l'importance fondamentale d'un système de santé public bien financé et d'un personnel bien formé et valorisé avec l'initiative «Pour des soins infirmiers forts». C'est sûrement ce «oui» le plus important. ■

Mathieu Reverchon

ON NOUS ÉCRIT

Le Covid, en quelques chiffres

Parfois, quelques chiffres en disent plus que de longs discours...

Le coût d'une dose de vaccin Pfizer est de l'ordre de 55 centimes et de 80 centimes si l'on ajoute le conditionnement. L'UE a payé 17 frs la dose. Elle vient de passer à 22 frs (19,5 €). Ces vaccins sont efficaces à 90% et évitent 98% de mortalité. Seulement 2% des habitants des pays à

faibles revenus sont vaccinés. Dès lors le virus a encore de beaux jours devant lui. En octobre 2021, nous en sommes à environ 10'000 morts par jour.

Voilà juste un an que la demande de la levée des brevets a été faite à l'OMC par l'Inde et l'Afrique du Sud. Demande bloquée par les gouvernements français, allemand, anglais et suisse. Honte à eux.

La recherche a été financée par les USA à raison de 15 milliards de \$, par l'UE à raison de 1,5 milliard d'€, par l'Angleterre à raison de 1,3 milliard, etc. Les bénéfices aux privés.

Les nouvelles fortunes accumulées par moins de 10 milliardaires sont tellement immenses qu'elles n'ont pas pu être chiffrées. Les taux de profit sont tout de même estimés à 44% pour Moderna et à 50% pour Pfizer. Pour éviter les impôts, Moderna a obtenu de l'UE que ces millions soient payés en Suisse. Sa fortune est installée au Delaware, un autre paradis fiscal.

Je tire ces chiffres du «Collectif Brevets sur les vaccins anti-Covid stop, réquisition». ■

Pierre Aguet, Vevey

LA CHRONIQUE FÉMINISTE

Les Etats anti-avortement

Au milieu de l'été, le journal *Le Courrier* est revenu sur la question de l'avortement en Italie. L'avortement est la condition première pour que les femmes puissent choisir les enfants qu'elles vont mettre au monde. J'ai toujours été horrifiée à la pensée qu'on puisse obliger une femme à mener à terme une grossesse qu'elle ne désire pas. C'est le comble du non-respect. On décide pour elle, au nom d'idéologies d'extrême droite. Je me demande ce qui se passe ensuite, quand la femme a accouché d'un être qu'elle ne désire pas. Comment peut-elle s'en occuper, l'aimer? Comment peut-elle, dans sa détresse, en faire un être épanoui? Si tous les enfants étaient désirés, le monde se porterait certainement mieux.

Le droit à l'avortement fut l'objet d'une longue lutte et ne fut «accordé» aux femmes que tardivement. Et encore, essentiellement dans les pays de l'hémisphère Nord, plus l'Australie et la Nouvelle Zélande. L'Afrique l'interdit, à part l'Afrique du Sud, le Mozambique et la Tunisie. Tout le Proche-Orient, l'Océanie, en gros, les pays musulmans. Mais aussi l'Amérique latine, sauf l'Argentine, la Guyane et Cuba (depuis 1965).

L'URSS est le premier pays à avoir autorisé l'avortement, en 1920, interdit par Staline en 1936, restitué en 1955. Mais aujourd'hui, il est remis en question par la partie conservatrice de la société. Rappelons quelques dates: la France a décriminalisé l'avortement en 1975, après le procès Bobigny et le manifeste des 343. Le Royaume-Uni en 1967, l'Allemagne en 1995, la Suisse le 2 juin 2002. L'avortement a été légalisé au Portugal en 2007, mais devient payant à partir de 2015. L'Espagne en 2010. Depuis 2018, Chypre s'est aligné sur la majorité des Etats européens, accordant la liberté d'avorter durant les 12 premières semaines d'aménorrhée sur simple demande. Même la très catholique Irlande a voté pour l'IVG en 2018. En Europe, Andorre, Malte, la Pologne (sauf exceptions) et le Vatican sont les 4 derniers pays à interdire l'avortement.

La Pologne n'accordait l'IVG que dans trois cas de figure: la malformation du fœtus, le danger pour la mère et le viol. Or le 22 octobre 2020, le Tribunal constitutionnel polonais révoque la clause de la malformation du fœtus, indiquée dans la disposition de 1993. Celle-ci représentait 98% des avortements en 2019, sa révocation revient donc à une interdiction quasi-totale. Les deux clauses restantes n'ont représenté que 26 cas en 2019, dans un pays qui compte 39 millions d'habitants...

Au Maroc, les relations extraconjugales sont passibles de prison ferme et l'avortement est limité, ainsi, 50'000 naissances hors mariage sont enregistrées chaque année, ce qui entraîne de nombreux abandons d'enfants et infanticides.

La journée mondiale du droit à l'avortement est célébrée chaque année le 28 septembre, car dans le monde entier, le droit et l'accès à l'avortement continuent d'être entravés. Dans le droit moderne, le nouveau-né n'acquiert sa personnalité juridique qu'à la naissance. C'est pourquoi on ne peut pas parler d'homicide en cas d'avortement, ce que veulent faire croire l'Eglise catholique et les pays répressifs. De toute manière, une femme m'a toujours paru plus importante qu'un embryon de quelques grammes.

Aux USA, ce n'est pas une loi qui autorise l'IVG, mais l'arrêt constitutionnel «Roe v. Wade» de la Cour suprême en 1973: le droit d'une femme à l'avortement concerne le droit à la vie privée, protégé par le 14^e amendement, l'avortement fut ainsi autorisé dans tout le pays. Mais des extrémistes contestent ce droit, menacent les médecins qui pratiquent l'IVG, en ont même tué au nom du respect de la vie (!) et plusieurs Etats durcissent leur législation depuis 2019: l'Alabama, la Géorgie, l'Ohio, la Louisiane, le Mississippi, le Kentucky, l'Iowa, le Dakota du Nord, et le Texas. En janvier 2020, la plupart des représentants du Parti républicain au Congrès (166 sur 198, ainsi que 39 sénateurs sur 52) signent une lettre dans laquelle ils demandent à la Cour suprême de revenir sur la légalisation de l'avortement. Comme Trump y a placé 3 réactionnaires, les féministes tremblent à l'idée que le droit fondamental de disposer de son corps soit remis en cause.

Il est effarant de constater ces reculs dans des pays occidentaux, même en Europe. En Italie, qui a accordé le droit à l'avortement en 1978, 80% des gynécologues refusent de pratiquer des IVG. Les médecins ont en effet le droit de refuser de pratiquer une intervention médicale si celle-ci va à l'encontre de leurs croyances. Ainsi, dans certaines régions, il est devenu presque impossible d'accéder à une IVG. Dans la culture conservatrice et catholique italienne, l'objection de conscience est la norme. Les manifestations «provie» sont de plus en plus importantes. Or on a vu comment l'Eglise catholique respecte la vie... Sous l'influence des médecins plus âgés, les étudiant.es en médecine apprennent très tôt qu'il est plus avantageux d'être objecteuse.eur. Le résultat, c'est qu'il n'existe plus que 291 structures hospitalières où il est possible d'accéder à une IVG. De nombreuses régions gouvernées par la droite boycottent ouvertement le droit à l'avortement en plaçant les gynécologues non objecteuses.eurs dans d'autres services qui ne pratiquent pas d'IVG, ou en prolongeant les démarches administratives nécessaires, afin de dépasser le délai pendant lequel une IVG peut être pratiquée. Cette situation s'est drastiquement dégradée pendant l'épidémie de Covid-19. De nombreuses structures qui garantissaient l'accès aux IVG ont alors fermé pour faire face à l'urgence, sans être rouvertes depuis. Enfin, certains hôpitaux ne garantissent plus l'accès à l'IVG, car le ou la seule gynécologue non objecteuse.eur est partie.e à la retraite. Conséquence: on estime entre 15'000 et 20'000 le nombre d'avortements clandestins effectués chaque année, qui sont dangereux pour la santé des femmes, voire mortels. L'Italie ne peut donc plus être considérée comme un pays où l'accès à l'avortement est un droit.

J'ai l'impression de revenir au début des années 70, dans les luttes féministes en faveur de l'IVG. Lorsque les lois ont enfin été votées, nous avons cru en notre victoire. C'était sans compter avec les machistes, sexistes, misogynes, réactionnaires de tout poil qui ne supportent pas que les femmes disposent librement de leur corps. Notre lutte est sans fin.

Huguette Junod

L'Affaire du siècle, ses clics et sa claque

FRANCE

Soutenues par 2,3 millions de pétitionnaires, quatre ONG avaient déjà fait condamner l'Etat pour son inaction climatique. Un nouveau jugement l'oblige maintenant à agir.

C'est un nouvel ultimatum que le gouvernement français a reçu, jeudi, de la part du tribunal administratif de Paris. Une baffé, même, due au non-respect de ses engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. «Le premier ministre et les ministres compétents» ont jusqu'au 31 décembre 2022 pour «prendre toutes les mesures utiles» afin de «réparer le préjudice écologique dont ils sont responsables». «A ce stade», le juge n'assortit pas cette injonction d'une astreinte. Il ne précise pas non plus les mesures à prendre. Ce n'est pas son rôle.

Mais, avec ce verdict, la justice donne ainsi raison aux quatre ONG de l'Affaire du siècle – Greenpeace, Oxfam, Notre affaire à tous et la Fondation Nicolas Hulot (FNH) –, qui voulaient faire reconnaître par le tribunal «la carence de l'Etat français dans la lutte contre le changement climatique» et obtenir une condamnation le poussant à réparer ses manquements. «Ce jugement crée une jurisprudence pour l'avenir car cette obligation concerne les gouvernements à venir. C'est sous la stricte vigilance de la justice que l'Etat va devoir réduire ses émissions», se félicite Cécilia Rinaudo, coordinatrice générale de Notre affaire à tous. Et Cécile Duflot, directrice générale d'Oxfam, d'ajouter: «C'est un moment pour l'Histoire car la balle est passée dans l'autre camp. En décembre 2022, on ira chercher l'astreinte avec les dents s'il le faut, si l'Etat n'applique pas cette décision.»

Préjudice de 15 mégatonnes d'équivalent CO₂
Début février, dans le cadre de l'Affaire du siècle, le tribunal administratif avait déjà déclaré la France coupable de «carence fautive à mettre en œuvre des politiques publiques lui permettant d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre qu'elle s'est fixés». Quatre mois plus tard, cette fois saisi par la commune de Grande-Synthe, dans le Nord, menacée par la montée des eaux, le Conseil d'Etat donnait jusqu'au 31 mars 2021 au gouvernement pour «infléchir la courbe des émissions de gaz à effet de serre» pour respecter l'objectif d'une baisse de 40% d'ici à 2030 par rapport à 1990. Le voilà maintenant obligé d'agir pour com-



Manifestation des ONG en attente du jugement sur l'Affaire du siècle, le 14 janvier 2021 à Paris.

Godfrey Paris

penser le dépassement du premier budget carbone pour la période 2015-2018. Soit un préjudice chiffré à «15 mégatonnes d'équivalent CO₂». Le gouvernement a «pris acte» de cette décision.

Cécilia Rinaudo estime qu'au vu des précédents, les responsables politiques «sont pris dans l'étau juridique: d'un côté, prouver l'efficacité de leur politique climatique, de l'autre, respecter les engagements pris». «Nos enfants auront, grâce au droit, la possibilité d'obliger l'Etat à respecter ses propres décisions politiques», complète Arié Alimi, avocat des ONG. Le directeur général de Greenpeace, Jean-François Julliard, pense, lui, que la justice est en train de devenir une alliée du mouvement climatique.

C'était loin d'être le cas, il y a trois ans, quand les associations avaient décidé, en plein mouvement des gilets jaunes, d'attaquer la France pour son «inaction climatique». Une pétition était lancée en ligne, soutenue par de nombreux artistes et activistes. Aujourd'hui, 2,3 millions de citoyens l'ont signée. «A l'époque, on nous disait que c'était symbolique, qu'on ne combattait pas le réchauffement climatique dans les tribunaux, se souvient Cécilia Rinaudo (FNH). Nous démontrons que ce n'est pas symbolique, mais historique. Pour autant, nous ne sommes pas naïfs: on est contents que l'arme juridique fonctionne, mais nous agissons aussi politiquement pour que cette décision devienne réalité. L'affaire du siècle,

qui nous unit juridiquement, devient une affaire politique.» Pour l'élection présidentielle, les ONG ont donc prévu de demander des comptes aux candidats. Un questionnaire leur sera prochainement envoyé pour qu'ils démontrent «comment ils comptent faire respecter la trajectoire climatique de la France, preuves et chiffres à l'appui». «On n'est pas là pour soutenir quelqu'un, ce n'est pas notre mission, affirme Jean-François Julliard. Mais on sera très clairs sur l'analyse de leurs propositions: on saura dire si elles sont bonnes ou mauvaises, si elles aident ou non la France à tenir ses engagements.» ■

Emilio Meslet

Paru dans *L'Humanité*

Le plastique et la crise climatique

POLLUTION • Greenpeace révèle les plus gros pollueurs plastiques du monde, Parmi lesquels on retrouve Nestlé.

Le rapport «Branded» de cette année est basé sur 440 audits de marques réalisés par le mouvement «Break Free From Plastic», dont Greenpeace est membre. Dans ce cadre, plus de 11'000 bénévoles dans 45 pays ont collecté sur les plages et les rives des lacs 330'493 déchets plastiques, principalement des emballages à usage unique mis au rebut, et les ont attribués aux fabricants de marques. Les participants ont documenté les marques de 7762 sociétés mères cette année. Leur analyse a révélé que les entreprises les plus polluantes pour le plastique en 2021 sont: The Coca-Cola Company, PepsiCo, Unilever, Nestlé, Procter & Gamble, Mondelez International, Philip Morris International, Danone, Mars Inc. et Colgate-Palmolive.

Pour la première fois depuis le début de ces études en 2018, Unilever figure parmi les trois premiers pollueurs – alors qu'il est un partenaire majeur de la Conférence de Glasgow de 2021 sur les changements climatiques (COP26). Avec plus de 6000 produits collectés, Unilever dépasse le géant alimentaire suisse Nestlé en quatrième position. «Nestlé doit donc réduire de toute urgence son empreinte plastique et passer systématiquement à des emballages à usage unique à des solutions réutilisables», estime Greenpeace.

La crise du plastique aggrave la crise climatique

«Malgré leurs promesses de faire mieux, les mêmes pollueurs apparaissent dans ces études année après année. Ces entreprises prétendent lutter contre la crise du plastique, mais continuent à investir dans de fausses solutions et à

collaborer avec les compagnies pétrolières pour augmenter la production. Pour mettre fin à la crise du plastique et lutter contre le changement climatique, des entreprises comme Nestlé et Coca-Cola doivent mettre un terme à leur dépendance à l'égard des emballages plastiques à usage unique et renoncer aux produits pétroliers», déclare Matthias Wüthrich, expert «Zéro déchet» pour Greenpeace Suisse.

Près de 300 organisations de 76 pays ont signé une lettre ouverte adressée aux délégués de la COP26, appelant à renoncer à l'extraction de combustibles fossiles, à la production de plastique et à investir dans des solutions de remplacement sans déchets.

«En Indonésie, environ 9 millions de tonnes de déchets plastiques sont générées chaque année et seulement 11% sont recyclés. De plus, notre pays importe environ 800'000 tonnes de déchets plastiques par an. Cela fait partie d'un commerce mondial de déchets, dans lequel les déchets des pays du Nord sont exportés vers les pays du Sud pour y être recyclés, mais ils peuvent souvent submerger les infrastructures. Alors qu'ils s'accumulent dans les décharges ou les incinérateurs, les additifs chimiques utilisés dans les emballages peuvent être libérés dans l'environnement. Des études récentes ont révélé qu'ils sont présents dans nos chaînes alimentaires, dans les gouttes de pluie et même dans les excréments des bébés», témoigne Sofi Azilan Ain, 21 ans, fondatrice de l'organisation Action des femmes pour sauver la planète à Surabaya. ■

JDr

Une crise climatique qui augmente la faim

L'instabilité climatique est un facteur majeur de l'augmentation de la faim dans le monde et est l'une des principales causes des graves crises alimentaires.

Directeur exécutif du PAM, David Beasley a déclaré selon Inter Press Service (IPS) que «le monde n'est pas préparé à l'augmentation sans précédent de la faim à laquelle nous assisterons si nous n'investissons pas dans des programmes qui aident les communautés vulnérables à s'adapter et à devenir résilientes au changement climatique.»

Secrétaire général des Nations unies, António Guterres, a rappelé que «quelque 3 milliards de personnes, soit 40% de l'humanité, n'ont actuellement pas les moyens d'avoir une alimentation saine». La faim s'est aggravée depuis l'apparition de la pandémie de Covid-19 au début de 2020, et au début de 2021, au moins 811 millions de personnes souffraient de ce fléau, selon le PAM.

M. Beasley a souligné le lien entre la crise alimentaire et la crise climatique, car «de grandes parties du monde, de Madagascar, en passant par le Bangladesh, sont en proie à une crise climatique qui est déjà une réalité

quotidienne pour des millions de personnes et qui alimente une crise alimentaire».

Des plantations dévastées

Le PAM souligne que les communautés vulnérables, dont la grande majorité dépend de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage, sont celles qui contribuent le moins à la crise climatique, mais qui subissent le plus les chocs climatiques car elles disposent de ressources limitées pour en atténuer les effets. A titre d'exemple, en novembre 2020, les ouragans Eta et Iota ont détruit plus de 200'000 hectares de cultures vivrières et commerciales de base au Salvador, au Guatemala, au Honduras et au Nicaragua, et plus de 10'000 hectares de cultures de café au Honduras et au Nicaragua. «Nous ne pouvons pas empêcher un ouragan ou une sécheresse de frapper un pays et d'anéantir les récoltes et autres moyens de subsistance des communautés les plus pauvres», a déclaré Lola Castro, directrice régionale du PAM, «mais nous pouvons les aider à atténuer l'impact de ces catastrophes de plus en plus fréquentes et destructrices». ■

IPS et réd.

«Cette affaire est avant tout politique»

FRANCE • Défenseur français de Julian Assange, Maître Antoine Vey revient sur cette affaire et sur l'acharnement des Etats-Unis à faire tomber un homme coupable d'utiliser la liberté de la presse. Entretien.

En janvier, la justice britannique a refusé d'extrader Julian Assange. Pour quelles raisons?

ANTOINE VEY La justice britannique devait se pencher sur trois problèmes. Le premier était de savoir si l'accusation formulée par les Etats-Unis était une accusation dite «politique», c'est-à-dire pas articulée sur des motifs juridiques mais essentiellement à des fins politiques. Le deuxième était de savoir si, en cas d'extradition, Monsieur Assange avait un risque d'être soumis à des traitements inhumains et dégradants aux Etats-Unis. Le troisième était de voir si l'état de santé de Julian Assange était compatible avec une éventuelle mesure d'extradition.

La juge britannique a estimé que, sur les deux premiers points, elle ne pouvait pas avoir de certitudes quant au caractère exclusivement politique des accusations, d'une part, et quant au non-respect des droits fondamentaux, d'autre part. Par contre, au regard des éléments qui lui avaient été soumis, notamment les expertises, l'état de santé de Monsieur Assange rendait impossible l'extradition. Elle a donc refusé la demande américaine de l'extrader. A la suite de quoi, le gouvernement américain a interjeté appel de cette décision. C'est cet appel qui est analysé à partir cette semaine, à Londres.

Washington fait à nouvel appel de la décision d'un juge britannique. Est-ce un retour à la case départ?

Non, parce que le droit anglais n'est pas



«Les Etats-Unis instrumentalisent la justice dans un acharnement politico-judiciaire contre un symbole de la liberté de la presse.»

Henry Nicholls

configuré comme le nôtre, où en cas d'appel, on rebat les cartes du dossier. Les Anglais, dans leur appel, ont pour mission d'analyser que le droit a été bien appliqué et qu'il n'existait pas, dans la décision du juge, un point de droit ou un point factuel qui serait susceptible de conduire non pas à une nouvelle décision sur le fond, mais à un renvoi par les juges d'appel à un nouveau procès qui, alors, se déroulerait devant une nouvelle juridiction recomposée et ce pas avant

quelques mois. Ce qui est possible si les juges anglais identifient un moyen.

Si l'appel de Washington est déclaré irrecevable, est-ce la fin des ennuis judiciaires pour Julian Assange?

Non. Si l'appel des Etats-Unis est déclaré infondé, alors la décision du juge deviendra définitive. A partir de là, Monsieur Assange ne sera plus sous le coup de ce mandat d'extraditionnel et devrait être relâché. Ce qui supposerait

que les Etats-Unis ne délivrent pas un nouveau mandat d'arrêt, ce qu'ils sont susceptibles de faire. On a affaire à une instrumentalisation de la justice, à un cas d'acharnement politico-judiciaire. Donc, rien ne nous prémunit d'une nouvelle attaque fantôme des Etats-Unis. Et s'il était relâché, comme il n'est pas anglais, la question se poserait de sa situation sur le sol britannique. Il ferait une demande d'asile qu'il aimerait obtenir en France.

Qu'est-ce que la France peut faire?

Elle peut affirmer une position de principe qui est que Julien Assange est le symbole de la liberté de la presse d'informer. Car il est incarcéré uniquement pour avoir diffusé des informations. Donc, c'est une difficulté quant au droit d'informer. Elle pourrait rappeler que, quelles que soient les charges qui peuvent peser contre un individu, il doit bénéficier des droits minimaux, et non pas être traité dans des conditions qui le soumettent «à une torture institutionnelle» – pour reprendre les termes du rapporteur des Nations unies –, amenant à un état de santé qui n'est pas compatible avec une procédure. La France devrait s'émouvoir d'un citoyen soumis à des traitements inhumains et dégradants. Et donc devrait proposer que Julian Assange puisse recevoir un asile politique, personnel, et ne plus être soumis à une incarcération dans un pénitencier de haute sécurité comme c'est le cas actuellement.

Qu'est-ce que toute cette affaire nous dit?

Quand la force politique a décidé de mettre à terre un individu qu'elle considère comme son ennemi, elle utilise, en les dévoyant, les règles de droit, le masque d'une prétendue justice, pour l'anéantir et l'incarcérer. Cette affaire est avant tout politique. Elle n'a rien de juridique, ni de judiciaire. ■

Pierre Barbancey

Paru dans L'Humanité

L'Huma attaqué par le Maroc

Le Maroc a-t-il un problème avec la liberté de la presse? Toujours est-il qu'il a assigné en justice le journal L'Humanité pour «diffamation», s'en prenant directement à une journaliste du quotidien communiste, Rosa Moussaoui. Outre ses articles relatifs aux pratiques répressives de l'Etat marocain à travers ses écrits sur les révoltes du Rif en 2017 et sur la question sahraouie, elle a participé à faire la lumière sur le scandale du logiciel espion Pegasus développé par la société israélienne NSO, utilisé par le Maroc pour surveiller, intimider et enfermer les journalistes et leurs sources. D'autres journalistes français (du Monde, de Médiapart ou de Radio France international) ont été la cible du royaume chérifien. «Nous ne céderons rien, ni aux menaces, ni aux intimidations. Nous continuerons notre travail, nos investigations, nos reportages et nos révélations. Comme le disait Jean Jaurès, «le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire»; nous ne manquons ni de courage, ni de détermination», assurait Fabien Gay, directeur du journal.

Une première audience a eu lieu ce mardi devant la 17^e chambre du tribunal de Paris. Un Etat peut-il, comme un particulier, attaquer des médias en diffamation? Non, répond clairement la jurisprudence d'ailleurs citée par le Ministère public, qui a fait part de son intention de «soulever l'irrecevabilité dans l'ensemble de ces affaires». Pour trancher ce point, une nouvelle audience a été fixée au 6 décembre. ■

Réd.

Le coup d'Etat des soudards

SOUDAN • Lundi, l'armée s'est emparée du pouvoir. Le premier ministre Abdallah Hamdok a été arrêté et l'état d'urgence décrété. A Khartoum, la population est descendue dans la rue.

Dans un post Facebook, l'Association des professionnels soudanais, le principal groupe politique prodémocratique du pays, avait lancé l'alerte, lundi, au petit matin: l'armée se préparait à prendre le pouvoir. Le groupe exhortait les citoyens à descendre dans la rue. «La révolution est une révolution du peuple», déclarait cette organisation composée de médecins, d'ingénieurs et d'avocats. «Le pouvoir et la richesse appartiennent au peuple. Non à un coup d'Etat militaire.» Tout juste deux heures après, des soldats faisaient irruption au domicile des principales figures civiles du conseil de souveraineté – la plus haute autorité de la transition mise en place non sans difficulté après la chute du régime d'Omar Al Bachir.

Des appels à la grève et à la désobéissance civile

Le premier ministre Abdallah Hamdok a d'abord été retenu chez lui avec son épouse, les putschistes espérant lui faire signer une déclaration d'allégeance au coup d'Etat en cours. Mais le chef du gouvernement a refusé. Il a ensuite été emmené vers une destination inconnue. Les soldats ont également investi les locaux de la télévision nationale. Un classique dans ce genre de situation. A la mi-journée, le général Abdel Fattah Al Burhane, jusque-là à la tête du conseil de souveraineté, y est apparu. Ne cessant de répéter qu'il souhaitait toujours «une transition vers un Etat civil et des élections libres en 2023», après trente années de dictature de Omar Al Bachir, démis en 2019, il a malgré tout relevé tous les

dirigeants de leurs fonctions. Le gouvernement est dissous, de même que le conseil de souveraineté, les préfets et ministres sont limogés, et l'état d'urgence est déclaré dans tout le pays.

Pendant ce temps et peu avant que toute communication – Internet comme téléphonique – soit coupée, le Parti communiste soudanais (PCS) appelait «toutes les forces vives et celles soutenant la pleine autorité civile à déclarer une grève politique et la désobéissance civile jusqu'à ce que ce coup d'Etat soit vaincu».

De son côté le bureau du premier ministre exhortait «la population soudanaise à protester par tous les moyens pacifiques possibles». Ce qui rencontra la volonté populaire. Celle-ci commençait déjà à s'exprimer dans les rues de la capitale Khartoum et d'Omdourman, la deuxième ville du pays, ainsi que dans les Etats d'Al-Jazirah et du Kordofan du Nord. Les quelques images transmises montrent des habitants barrant les rues à l'aide de pierres et des rassemblements de milliers de personnes faisant face à la troupe, qui n'a pas hésité à tirer sans que l'on en connaisse le bilan. Le syndicat des professeurs d'université de Khartoum a décrété la désobéissance civile. Les médecins sont en grève, excepté pour les urgences, et ils se sont retirés des hôpitaux militaires.

De la division au coup de force

C'est dire si l'armée n'aura pas la tâche facile, les Soudanais ayant mesuré leur propre force en évinçant le dictateur Al Bachir. La situation, pré-

visible, n'en est pas moins tendue. Un coup de force avait déjà échoué en septembre. Lundi, l'envoyé spécial des Etats-Unis pour la Corne de l'Afrique, Jeffrey Feltman, affirmait que Washington était «profondément alarmé par les informations faisant état d'une prise de contrôle militaire du gouvernement de transition».

Ce coup d'Etat survient alors que les principaux acteurs civils de la révolution étaient divisés, notamment face aux piètres résultats économiques. Depuis plusieurs semaines, des rassemblements en soutien aux militaires étaient organisés et des contre-manifestations réclamaient au contraire une accélération de la transition et l'organisation d'élections. Le général Al Burhane devait d'ailleurs céder la direction des affaires au premier ministre, ce qui aurait signifié un contrôle civil total du Soudan pour la première fois depuis des décennies. Inacceptable pour les hommes en treillis.

Le coup d'Etat a été immédiatement condamné, tant par l'Union européenne que par l'Union africaine, la Ligue arabe et l'ONU. Mais la position géopolitique du Soudan, à la jonction du Nil Bleu et du Nil Blanc, au bord de la mer Rouge et ayant des relations aussi bien avec l'Arabie saoudite qu'avec l'Egypte, la Turquie et la Chine, permet aux militaires de se positionner en interlocuteurs incontournables et de diriger le pays avec un comité à leur botte. ■

Pierre Barbancey

Paru dans L'Humanité

LA CHRONIQUE DE JEAN-MARIE MEILLAND

Et si nous avions opté pour l'état stationnaire...

Il y a longtemps j'avais évoqué dans une chronique l'état stationnaire dont parlait John Stuart Mill qui espérait au milieu du XIX^e siècle qu'il soit mis un frein à la croissance économique dès qu'un niveau de bien-être satisfaisant aurait été atteint par la société. Le grand philosophe anglais était assurément bien optimiste en comptant sur un ralentissement volontaire de l'activité économique en fonction d'une certaine conception du bonheur humain. Le XX^e siècle en tout cas n'a pas su harmoniser le progrès social avec un fonctionnement de l'économie respectueux et des vrais besoins humains et de l'environnement.

Il peut être intéressant de s'arrêter pour imaginer ce qu'auraient pu devenir des sociétés qui vers 1960¹ auraient adopté l'état stationnaire, renonçant à la croissance à tout prix pour jouir des avantages de la modernité sans en subir les inconvénients. Nous parlerons des pays du Nord, puisqu'à l'époque comme aujourd'hui, de vastes régions du monde n'avaient aucun état stationnaire à choisir puisqu'elles n'avaient pas encore connu de vrai processus de croissance. On peut aussi d'emblée gommer toute idéalisation excessive, car si l'on avait décrété l'état stationnaire en 1960, on se serait certainement déjà trouvé face à nombre de problèmes environnementaux du fait du recours aux énergies fossiles et à de multiples produits chimiques. Mais l'entrée dans l'état stationnaire aurait permis de stopper la croissance de la production et de la consommation de nombre de marchandises inutiles.

A quoi donc pourraient ressembler nos sociétés du Nord soixante ans après l'adoption de l'état stationnaire? On pourrait y trouver un système éducatif efficace, avec de bonnes écoles primaires et secondaires, des écoles professionnelles n'oubliant pas de délivrer une formation générale. On pourrait y voir des universités et des centres de recherches s'occupant certes de sciences exactes et de techniques, mais avec un plus grand souci de recherche fondamentale désintéressée sans débouchés industriels, de philosophie et de sciences humaines. On aurait aussi veillé à maintenir une agriculture productive, procurant une nourriture saine et abondante, qui aurait sans doute connu une réorientation écologique plus rapide, alors que les pays du Sud auraient beaucoup progressé. Le secteur énergétique aurait gardé un bon niveau, pour assurer sans gaspillage la lumière, le chauffage et le fonctionnement d'un grand nombre de machines; on aurait pourtant cessé d'user d'elles pour remplacer les humains en vue de la seule rentabilité, et on les aurait fabriquées essentiellement pour effectuer les tâches les plus pénibles. On aurait peut-être vite abandonné le secteur nucléaire dont on aurait réalisé les risques. On disposerait de téléphones fixes, de radios et de téléviseurs, ces derniers diffusant peut-être moins longtemps. On utiliserait des ordinateurs pour certaines tâches compliquées et l'on aurait peut-être inventé le micro-ordinateur et Internet, qu'on utiliserait de manière sobre pour s'informer et s'instruire. On respirerait mieux sans téléphone portable ni réseaux sociaux ni commerce électronique. On aurait construit des réseaux de chemins de fer denses desservant bien les régions périphériques, et libérés du désir d'aller toujours plus vite, on se passerait des trains à grande vitesse. Des avions voleraient, mais de manière limitée, et seraient réservés à des déplacements d'une certaine importance. Dans le secteur automobile, on aurait clairement choisi les transports en commun au détriment des voitures individuelles qui serviraient surtout dans l'exercice de certaines professions. Le système de santé serait performant, avec non seulement de nombreux hôpitaux régionaux, mais encore des permanences dans les quartiers, avec un accent mis sur la prévention. La médecine serait sans doute moins technique (il n'est pas sûr qu'on connaîtrait le laser et le scanner), mais elle serait plus humaine et plus ouverte aux thérapies naturelles. On aurait eu à cœur de mieux contrôler l'accroissement démographique. Avec une moindre consommation et des activités plus localisées, on aurait freiné la croissance des supermarchés. On aurait aussi établi un meilleur équilibre entre l'artisanat et l'industrie, au lieu qu'une grande partie de la production passe au niveau industriel.

Avec d'autres préférences, tout ce qui a été ici imaginé aurait bien sûr pu donner d'autres évolutions, on aurait pu par exemple investir davantage dans la santé en renonçant à l'aviation. De toute manière, les modes de vie résultant de l'état stationnaire n'auraient rien de décourageant: les humains peuvent bien vivre sans autoroutes ni jeux vidéo!

La grande question est évidemment celle de savoir qui aurait pu prendre la décision de stopper la croissance. On voit mal, soit les industriels, soit les scientifiques, techniciens et ingénieurs, décider de scier la branche sur laquelle ils étaient assis. On voit mal aussi les travailleurs de 1960 choisir de rompre avec une organisation économique qui leur procurait leur salaire et qui ensuite leur apportait un début d'accès à la consommation (leurs organisations étaient à l'époque productivistes). Aurait-il donc fallu compter sur une élite éclairée, comme les clergés des sociétés traditionnelles? Il est certain qu'à l'époque c'est surtout dans des milieux spirituels que les excès du développement économique et technique étaient dénoncés. Nous n'allons pourtant pas nous engager sur ces chemins clairement conservateurs.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que le choix de l'état stationnaire est impensable dans le capitalisme fondé sur la liberté absolue d'entreprendre d'individus la plupart du temps mus par la soif de profit. Rien ne peut être banni ou arrêté dans un tel système et on le constate actuellement où même de graves menaces sur la viabilité sur terre n'entraînent aucune remise en question sérieuse. Seule une forme de socialisme peut amener l'apaisement des activités en vue d'une existence matérielle satisfaisante pour toutes et tous. Car le socialisme, contrairement au capitalisme, envisage l'intérêt à long terme de l'ensemble de la société, qui implique celui de la nature. De plus, et contrairement aux sociétés traditionnelles où les valeurs sont imposées par des élites, le socialisme vise des pratiques démocratiques. Non qu'un recours continu à la démocratie directe soit pour l'instant possible, mais on peut mettre en œuvre par divers moyens une constante écoute des citoyens avec le souci de répondre à leurs besoins.

Il semble bien qu'en 2021, il soit un peu tard pour choisir l'état stationnaire. Cela fait longtemps que nous avons dépassé les bornes et maintenant seule la décroissance est d'actualité. Mais au sortir des crises actuelles, il sera essentiel de se rappeler qu'il faut savoir s'arrêter quand on estime avoir atteint une situation globalement satisfaisante.

Jean-Marie Meilland

1 C'est sans doute à ce moment-là que tout s'est emballé (parc automobile, aéroports, autoroutes, informatique...), avec les vifs encouragements du grand frère américain.

2 Ce tableau correspond à un choix progressiste soucieux d'égalité aux plans national et international. On pourrait aussi songer à un état stationnaire élitiste imposant tous les fardeaux aux défavorisés!

La militarisation de la police mise à nu

LIVRE • Après «l'Arme à l'œil», paru en 2016, Pierre Douillard-Lefèvre dresse, dans son nouvel ouvrage, un réquisitoire contre un Etat français qui se laisse gagner par une hégémonie sécuritaire et interroge nos capacités de résistance.

A 16 ans, Pierre Douillard-Lefèvre est grièvement blessé à l'œil par un tir de lanceur de balles de défense (LBD) lors d'une manifestation lycéenne en 2007. Membre fondateur de l'Assemblée des blessés, le militant est aujourd'hui devenu chercheur en sociologie urbaine. Mais ce n'est ni le témoignage d'une victime, ni une historiographie universitaire que nous livre l'auteur dans son dernier ouvrage.

«Nous sommes en guerre» est un essai politique, la démonstration chapitre après chapitre du «processus de militarisation de la police» qui se mettrait «au service d'une terreur d'Etat», le tout dans une langue précise et incisive.

Techniques contre-insurrectionnelles

D'un point de vue situé depuis l'intérieur des luttes, l'auteur dresse le portrait d'un pays envahi par l'hégémonie sécuritaire, où la peur de finir à l'hôpital après une manifestation est devenue omniprésente et où la dissuasion par la violence de toute contestation est devenue un mode de gouvernance.

Aujourd'hui modèle de «gestion démocratique des foules», la France a longtemps développé ses techniques contre-insurrectionnelles dans les territoires colonisés, comme le démontrait Mathieu Rigouste dans *La domination policière* (La Fabrique, 2012). A partir de 1971, les banlieues hexagonales deviennent à leur tour des «laboratoires de la peur». L'ancien préfet de Guadeloupe, responsable du massacre de grévistes à Pointe-à-Pitre, crée les brigades anticriminalité en Seine-Saint-Denis pour mater les soulèvements qui font suite à un crime policier.

Déploiement des armes de guerre

C'est aussi dans les quartiers populaires que l'Etat expérimente le LBD, dans les années 1990 et 2000. En 2018, l'usage de l'arme augmente de 200% en l'espace d'un an, au gré de la mobilisation des gilets jaunes. Quand, d'un côté, les armes de guerre se déploient en manifestation, les mêmes forces de police s'évertuent à chasser les exilés



Un homme équipé d'un lanceur de balles de défense Flash-Ball en 2006.

Nerban Del Burn

de leurs lieux de survie comme à Calais, de la même manière qu'elles mutilent les participants des free parties et les habitants des ZAD.

Dans le même temps, le corps policier s'autonomise et gagne en influence politique, comme l'a montré l'instauration de la loi sur la sécurité globale, en 2020. En s'efforçant de n'oublier aucun des aspects de la violence exercée par l'Etat sur sa population via sa police, Pierre Douillard-Lefèvre met à nu la stratégie à l'œuvre dans l'exercice de cette violence quotidienne: «En blesser un pour en terroriser mille.»

Que faire face à cette «terreur de masse silencieuse»?

Car, chaque mutilation est une existence bouleversée, sans compter l'effet dissuasif du spectacle répressif des manifestations, lui aussi à l'origine d'une «terreur de masse silencieuse». Plutôt que d'en rester à la dénoncia-

tion des multiples violences d'Etat, l'auteur interroge nos capacités de résistance, face à leur généralisation dans les sociétés néolibérales. Plusieurs propositions, déjà expérimentées, émergent.

Les recours juridiques peuvent produire un certain retentissement lorsqu'une injustice de plus est commise par la police. Si la relaxe ou le classement sans suite sont la norme en matière de justice pénale, il arrive que l'Etat et les préfetures soient condamnés administrativement. De la même manière, atteindre une zone classée Seveso peut provoquer l'arrêt de la production d'armes dans les usines. De même, les arts et l'humour sont essentiels pour «repeupler les imaginaires face à la saturation de l'espace mental par l'hégémonie sécuritaire». ■

Paul Ricaud

Paru dans *L'Humanité*

Pierre Douillard-Lefèvre, *Nous sommes en guerre*, Gravis, 250 pages

Regard sur le bilan carbone d'Internet

LIVRE • «L'enfer numérique, voyage au bout d'un like», publié aux Liens qui libèrent, est le fruit d'une enquête menée par le journaliste Guillaume Pitron.

Trois ans après *la Guerre des métaux rares*, ce nouvel ouvrage est le fruit d'un long travail d'enquête à travers le monde sur les consommations induites par le développement du numérique. Ainsi «les technologies digitales mobilisent aujourd'hui 10% de l'électricité produite dans le monde et rejettent 4% des émissions globales de CO₂», note l'auteur. La courbe ne va pas s'inverser quand on sait qu'aux Etats-Unis «un adolescent passe sept heures et vingt-deux minutes de son temps libre par jour devant un écran». Cela donne même une idée de la tendance appelée à se développer ailleurs. Les transports en commun nous montrent chaque jour une dépendance accrue des voyageurs au numérique. Et que dire des «réseaux sociaux», sachant que l'envoi d'un mail avec pièce jointe correspond à une heure de consommation d'une ampoule électrique. Comme déjà «319 milliards d'e-mails sont envoyés chaque jour dans le monde», on imagine la suite.

Cela étant, le livre de Guillaume Pitron n'a pas été écrit pour culpabiliser les utilisateurs que nous sommes. Sans utiliser la formule rendue célèbre par Joseph Schumpeter au XX^e siècle, son enquête montre que la «destruction créatrice» provoquée par l'industrie accélère comme jamais

la fuite en avant dans une consommation accrue de matières premières en voie de raréfaction. Surtout que la durée de vie d'un ordinateur est passée de onze à quatre ans en trois décennies et que la même tendance s'observe pour les téléphones portables. Le livre nous informe aussi sur l'importante consommation énergétique des data centers qui stockent les données, même quand ils sont installés dans les zones les plus froides de pays comme la Suède. Dans la mesure où l'industrie du numérique ne cesse de mettre en exergue de nouveaux usages présentés comme des besoins, l'auteur nous prévient à partir de ce qui se passe déjà dans un pays comme la Corée du Sud: «de nouveaux modes de consommation numérique, gourmands en bande passante, pourraient surgir dans le sillage de la 5G». A moins de quelques jours de la COP26 de Glasgow sur le climat, ce livre nous montre que l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 restera une illusion tant que la course au profit pilotera l'économie mondialisée. ■

Gérard Le Puill

Paru dans *L'Humanité*

Guillaume Pitron, *L'enfer numérique, voyage au bout d'un like*, Les liens qui libèrent, 346 pages.

L'Amérique poétique et intime

MUSIQUE • L'envoutant songwriter et guitariste étasunien Buck Curran à la voix basse et profonde affectionne les poèmes sonores expérimentaux créés par improvisation. Il était en concert à la Cave 12. Et à infuser sur la toile.

Dans la tradition du *Protest Song* d'un Bob Dylan et de la poésie méconnue d'un Hendrix plus sensible à poser des couleurs que des notes dans sa musique, le songwriter et luthier américain installé en Italie achevait à la Cave 12 genevoise, le dimanche 3 octobre dernier, un set d'une magnifique limpidité par son légendaire *Standing Rock Plain*. On y entend ces paroles: «la Grande Nation Sioux chante en refrain/Je ne veux pas de l'or noir, ni de la douleur qu'il apporte./Laissez l'eau couler claire sur notre terre ancestrale.»

Aux côtés des Indiens

A l'époque de sa création, l'adepte du finger-picking hérité du blues des Appalaches, Buck Curran, ne mâchait pas ses mots: «Le fait de savoir qu'en 2016 de grandes atrocités sont perpétrées sur des personnes au milieu de l'Amérique aux mains des ambitions et de l'avidité des entreprises me secoue profondément. Les personnes et les familles qui manifestent à Standing Rock sont des Américains qui luttent pour leurs droits, leur sécurité, l'intégrité et l'avenir de leur terre.» L'artiste souligne l'influence sur son texte du poète et chanteur militant amérindien John Trudell, qui fut porte-voix des tribus amérindiennes et président de l'American Indian Movement de 1973 à 1979, et son *talking blues* crépusculaire et humaniste.

Un morceau dédié à la lutte des Indiens autochtones à laquelle se joignirent Neil Young et le guitariste folk mystique rêveur estampillé «American Primitive», Robbie Basho. Aiguillé par sa six cordes réverbérantes, le titre chemine telle une ballade à dos de cheval enfourché par une tessiture grave, profonde, un brin trainante évoquant de loin en loin le musicien américain Ry Cooder. Ou un Johnny Cash tardif, dont la voix sait raconter comme aucune autre.

Imaginaire foisonnant

Pendant une heure vingt de morceaux saupoudrés de versions alternatives, l'auditoire fait l'expérience d'un imaginaire foisonnant, tendu entre horizons folk, blues, rock, influences arabo-andalouses, indiennes et psychédéisme. Rarement entre instrumentaux aux paysages changeants, drones lancinants et volutes célébrant l'amour incondicional, a-t-on connu une telle variété d'émotions hypnotiques. Prenez l'instrumental *Blue Raga* influencé selon son auteur par une atmosphère à la Ry Cooder du

film *Paris Texas* de Wenders, un jeu technique de guitare virtuose partant vers des inflexions plus inquiètes avant de faire retour à son cœur apaisé. «Il me fallait faire chanter la guitare comme une voix spatialisée avec le souvenir de l'œuvre de Davey Graham, l'une des plus grandes figures folk blues britannique des années 60/70, qui a notamment marqué Paul Simon ou Jimmy Page de Led Zeppelin».

L'artiste confie visualiser ses morceaux plus que les composer à la partition. Fruits d'improvisations, ils alternent instrumentaux acoustiques puis électriques et compositions inspirées par des visions des paysages de la vie: amour incondicional, sens de la perte et du deuil, attente d'une nouvelle vie chez son épouse enceinte d'un fils âgé aujourd'hui de quatre ans, haïkus poétiques sur l'impermanence. Son inspiration, il la puise un peu partout, «la musique expérimentale, le folk des années 60 et 70, le blues rock psychédélique, le jazz, la musique classique occidentale et la musique classique indienne». Son premier album au piano *Django (New Years Day)* ne s'est-il pas forgé sous les fondations croisées de Claude Debussy et Erik Satie?

A 54 ans, il affiche ses traits pré-raphaélites de Christ ne s'étant pas cisailé le cheveu depuis le début de la pandémie. L'homme est d'une absolue attention à tout ce qui vibre et vit. Sur scène, entre deux compositions, Buck Curran rapporte avec une douceur ourlée de bienveillance les témoignages de femmes proches. Vaccinées contre la Covid, elles saignent leurs «stigmates», voyant leurs cycles menstruels perturbés. Des symptômes encore peu connus attestés par des médecins suisses.

Surnaturel

De *It's Alright, Ma (I'm Only Bleeding)*, chanson de Bob Dylan, il retient la poésie crépusculaire, eschatologique en ce passage: «Celui qui n'est pas occupé à naître est occupé à mourir». Il restera magnétisé par le Dylan de ce morceau et ses riffs blues folk épurés des Appalaches tel un «lent renvoi poétique», lui insufflant la manière dont il souhaite amener thèmes et images, idées et paysages. En porte la trace *One Evening*, lamento interprété à la guitare sèche et électrique qui hulule, voix incantatoire pendulant entre espérance de la naissance, incertitude et peur. Les paroles évoquent alors «de la fumée de fusil, des guerres et des rumeurs.../Des répétitions d'une histoire cauchemardesque sans fin/Dans laquelle nous courons, mais il n'y a nulle part où se cacher.»



Buck Curran imagine des atmosphères denses et contrastées qui emmènent dans des endroits hypnotiques.

Marion Innocenzi

«Celui qui n'est pas occupé à naître est occupé à mourir». Il restera magnétisé par le Dylan de ce morceau et ses riffs blues folk épurés des Appalaches tel un «lent renvoi poétique», lui insufflant la manière dont il souhaite amener thèmes et images, idées et paysages. En porte la trace *One Evening*, lamento interprété à la guitare sèche et électrique qui hulule, voix incantatoire pendulant entre espérance de la naissance, incertitude et peur. Les paroles évoquent alors «de la fumée de fusil, des guerres et des rumeurs.../Des répétitions d'une histoire cauchemardesque sans fin/Dans laquelle nous courons, mais il n'y a nulle part où se cacher.»

Nimbé de spiritualité mystique, de poésie et mythologie latine et grecque ainsi que de légendes irlandaises, Buck Curran s'adosse au sensoriel de paysages cinéma voire post-apocalyptiques comme incondicional du film dystopique ténébreux, *Le Fils de l'homme* d'Alfonso

Cuarón, dont témoigne aussi *One Evening*. Il fait donc la part belle au surnaturel. Où quelque chose d'opaque demeure dans un corps tour à tour prisonnier et émancipé d'une rêverie à nulle autre pareille. ■

Bertrand Tappolet

A écouter sur: <https://bandcamp.com/tag/buck-curran>; <https://obsoleterecordings.bandcamp.com/album/no-love-is-sorrow>

AGENDA

«Port of Memory» de Kamal Aljafari

Mardi 2 novembre 19h30, Spoutnik, Genève

Jaffa était la ville arabe la plus importante de Palestine pendant le mandat britannique. Après la guerre et la création d'Israël en 1948, la plupart de ses maisons ont été évacuées ou détruites et l'ancienne ville a été incorporée dans la municipalité de Tel-Aviv. En présence du réalisateur par skype.

La place financière Suisse, quelle finance durable?

Mardi 2 novembre, 18h15, Université, Av. de l'Europe 20, Fribourg

Conférence-débat avec notamment Susana Jourdan, Artisans de la transition, sur la place financière suisse et son impact sur l'industrie des énergies fossiles. infos sur www.gpclimate.ch

Echec d'une utopie

Mercredi 3 novembre, 19h, Uni Mail, Genève

Auteur de *L'échec d'une utopie: histoire des gauches en Israël*, Thomas Vescovi reviendra sur cette histoire tragique qui éclaire notre présent.

La recomposition des mondes

LIVRE • Une bande dessinée revient sur la résistance à Notre-Dame des-Landes contre un projet de nouvel aéroport près de Nantes.

La ZAD (Zone à Défendre), de Notre-Dame des Landes à Nantes (France), est un exemple de résistance écologique qui allie une logique environnementale et une critique du système capitaliste. C'est un ensemble de personnes venues s'installer dans le bocage de Notre-Dame des Landes pour répondre à l'appel lancé en 2008 par le collectif des «habitant.es qui résistent» à venir occuper les terres menacées par le projet d'aéroport.

Comme on peut le lire sur leur site: «Nos désirs en venant sur la Zone à Défendre étaient multiples: habiter sur un territoire en lutte, ce qui permet d'être proches des personnes qui s'y opposent depuis 40 ans et de pouvoir agir en temps de travaux; profiter d'espaces laissés à l'abandon pour apprendre à vivre ensemble, à cultiver la terre, à être plus autonomes vis-à-vis du système capitaliste. En ce sens, nous avons toujours affirmé lutter contre l'aéroport et son monde. Pendant toutes ces années le mouvement d'occupation n'a fait que croître et a participé à la lutte avec ses armes, la résistance physique sur le terrain, le sabotage et l'action directe, aux côtés des autres composantes du mouvement anti-aéroport. Dès lors, il s'agit pour nous qui habitons désormais ici, de faire en sorte que ces terres ne

retournent pas à l'agrandissement de grandes exploitations agricoles, de continuer à défendre la richesse et la biodiversité du bocage. Il nous importe aussi de continuer à défendre d'autres manières de vivre, de s'organiser, de continuer à être solidaires d'autres luttes contre l'aménagement capitaliste du territoire et contre toutes les formes de domination. Des voix plutôt que la voix: nous sommes une multitude de groupes et d'individus avec des idées communes mais aussi beaucoup de différences.»¹

Alessandro Pignocchi écrit la bande dessinée *La recomposition des mondes*, en 2019 après que le projet d'aéroport ait été abandonné. Originale de par son côté biographique, elle explore les raisons qui ont poussé les zadistes à lutter pendant tant d'années et à continuer à lutter après l'abandon du projet d'aéroport. Ses aquarelles alternent les narrateurs.trices passant d'une journaliste, à un policier à sa propre immersion dans la ZAD, avec son regard d'anthropologue.

Il commence par déconstruire cette idée romantique de la nature comme un «grand tout», issue de notre vision de la nature qui n'est autre qu'une construction occidentale; romantique sous certains aspects et une nature rentable sous d'autres aspects. Pignocchi présente la nature vue par les zadistes

comme étant plutôt une myriade de connexions entre différentes formes du vivant que nous côtoyons.

Discussions avec un CRS

Alternant ainsi images de tritons, d'attaques policières sous nuage lacrymogène et de café avec un policier dans un café nantais, Pignocchi présente sa vision de la ZAD. Le tout agrémenté de discussions avec un CRS assis à une terrasse de café pour amener un peu de théorie. Nous vous recommandons cette bande dessinée avec de belles aquarelles et un bel humour qui offre un grand plaisir à la lecture. Elle donne une première approche du concept de ZAD ainsi que pour avoir un exemple concret d'écologie radicale. Non seulement il casse cette image du Zadiste dégénéré installé «dans votre salon» comme dirait Macron. Il questionne également notre approche à la nature, donnant ainsi un écho à la revendication de nombreux mouvements issus de l'écologie radicale. «Nous ne défendons pas la nature, nous sommes la nature qui se défend». ■

Radix.red

Alessandro Pignocchi, *La recomposition des mondes*, Seuil, 104 pages

1 <https://zad.nadir.org>